

Les projets EAC s'inscrivent dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) du projet d'établissement.

La mise en œuvre du Parcours d'Éducation artistique et culturelle résulte de la concertation entre un établissement scolaire et les différents acteurs d'un territoire afin de construire un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent à destination des élèves, qui aille au-delà de la simple juxtaposition d'actions, dans tous les domaines des arts et de la culture.

[Document ressource: le PEAC dans les établissements](#)

Monter un projet : quelle méthodologie ?

- Document ressource: quelle méthodologie? http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actions_Educative/Education_artistique_culturelle/PDF/Projets_EAC_2017-2018/DOCUMENTS_RESSOURCES_aide_monter_projets/methodologie_PEAC.pdf
- Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (<http://eduscol.education.fr/cid56865/education-artistique-et-culturelle.html>)

Un projet = une construction commune en partenariat ouvrant l'établissement scolaire à des intervenants extérieurs artistiques, culturels scientifiques et techniques

IMPORTANT :

Le parcours d'éducation artistique et culturel se déploie aujourd'hui à l'échelle des territoires de projets que sont les intercommunalités.

Des conventions d'éducation artistique et culturelle signées avec les collectivités sous forme de contrats territoriaux accompagnent ces intercommunalités dans l'élaboration d'une politique commune co-construite avec les opérateurs locaux, les structures/acteurs culturels de proximité, aux côtés de l'Etat (Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale), de la Région, du Département et d'autres partenaires institutionnels potentiels.

Les objectifs et le cadre d'actions opérationnelles définis dans ces contrats concernent tous les temps de vie de l'enfant (**notamment scolaire, péri et extra-scolaire**).

N'hésitez pas à vous rapprocher des intercommunalités (EPCI) : [Consulter la liste des territoires sous contrat – contacts : renseignements / programme d'actions culturelles](#)

Les structures culturelles de l'académie, notamment celles disposant de **professeurs relais sont force de proposition de projets et de pistes pédagogiques** et peuvent aider les enseignants à mettre en place des projets EAC.

• Les structures culturelles

[Allier](#)
[Cantal](#)
[Haute-Loire](#)
[Puy-de-Dôme](#)

- **Les collectivités territoriales**
 - **Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**
 - ▶ Contact Anne FRESSANGES DU BOST – Chargée de mission
 - Tél : 04 73 31 75 93

- **DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**
 - ▶ Contact : Agnès MONIER conseillère (dép.03,63) Action culturelle et politiques interministérielles
Agnes.Monier@culture.gouv.fr Tél : 04 73 41 27 85
 - ▶ Contact : Anne-Noëlle BOUIN Conseillère (dép.43, 15) Action culturelle et politiques interministérielles
anne-noelle.bouin@culture.gouv.fr Tél : 04 73 41 27 10

- **Conseil départemental**
 - Allier : <http://www.allier.fr/130-musees.htm>
 - Cantal : <http://www.cantal.fr/culture-et-patrimoine-chaque-jour-a-vos-cotes-m52-n3-auvergne-aurillac-saint-flour-mauriac.html>
 - Haute Loire : <http://www.hauteloire.fr/Les-colleges.html>
 - Puy de Dôme : <http://www.puy-de-dome.fr/culture-sport/actions-culturelles/festival-les-automneales.html>
 -

- **Personnes ressources Education nationale**
 - Les corps d'inspection, chargés du pilotage académique ou départemental. Ils jouent un rôle d'impulsion pour la mise en œuvre des projets
 - La DAAC, à travers ses personnes ressources assure le suivi des actions au sein des établissements scolaires du second degré et aide à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle ;
 - ▶ Contact : Agnès BARBIER, Déléguée académique à l'action artistique et culturelle
ce.daac@ac-clermont.fr Tél : 04 73 99 33 54

 - Les professeurs relais missionnés auprès des structures artistiques et culturelles
<http://www.ac-clermont.fr/action-educative/education-artistique-et-culturelle/professeurs-relais/>
 - Les professeurs référents départementaux <http://www.ac-clermont.fr/action-educative/education-artistique-et-culturelle/referents-departementaux-et-thematiques/>
 - Les professeurs référents thématiques <http://www.ac-clermont.fr/action-educative/education-artistique-et-culturelle/referents-departementaux-et-thematiques/>
 - Le référent culture en lycée http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actions_Educative/Education_artistique_culturelle/PDF/Structures_partenaires/personnes_ressources/ref%C3%A9rent_culture_lyc%C3%A9e_2016_2017.pdf

 - Les IEN arts et culture au sein des DSDEN (projets cycle 3)
 - DSDEN de l'Allier : Jean DOUCHET
 - ▶ Contact : jean.douchet@ac-clermont.fr
 - DSDEN du Cantal : Monique VIVENOT
 - ▶ Contact : monique.vivenot@ac-clermont.fr
 - DSDEN de la Haute-Loire : Sylviane BENOIST-PIEDAGNEL
 - ▶ Contact : Sylviane.Benoist@ac-clermont.fr
 - DSDEN du Puy-de-Dôme : Patrick GONTHIER
 - ▶ Contact : patrick.gonthier@ac-clermont.fr

- **RESEAU CANOPÉ**

- Jocelyne MAZET - Responsable territoriale Arts, culture & Société- Direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes
 - ▶ Contact : jocelyne.mazet@reseau-canope.fr
- Carole LAISNE - Directrice Atelier canopé 63-Clermont-Fd
 - ▶ Contact : Carole.laisne@reseau.canope.fr
- François GRANIER - Directeur Atelier canopé 03-Moulins
 - ▶ Contact : François.granier@reseau.canope.fr
- Christophe DESOMER - Directeur Atelier Canopé 15- Aurillac
 - ▶ Contact : Christophe.desomer@reseau-canope.fr
- Frédéric GRUDZIEN – Directeur Atelier Canopé 43-Le Puy-en-Velay
 - ▶ Contact : Frédéric.grudzien@reseau-canope.fr

- **ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT**

- ▶ Contact : Hélène LANORE helene.lanore@icfpauvergne.org
Direction Diocésaine du Puy de Dôme Tél : 04 73 92 13 06

- **AUTRES PARTENAIRES CULTURELS**

Artiste, Designer, Architecte, Chercheur, Compagnie de théâtre, Compagnie de danse, Association culturelle, Musées, ville et pays d'art et d'histoire...

La Trousse à projets

La Trousse à projets est une plateforme numérique au service de projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves scolarisés de la maternelle au lycée. Elle permet aux enseignants et aux membres de la communauté éducative de collecter les fonds nécessaires à leur concrétisation, de faire connaître leurs initiatives et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique et méthodologique. Elle offre à tous la possibilité de contribuer à la réalisation de projets validés par l'Education nationale.

<http://eduscol.education.fr/cid129169/trousse-a-projets.html>

<https://trousseaprojets.fr/>

Le calendrier 2019-2020

- Période de saisie : D'avril à début juin 2019
- Documents ressources : éléments à renseigner sur les plateformes INTRANET-DAAC et SICORRA
- Phase de validation (chefs d'établissement) : début juin 2019
- Commissions d'examen des projets : fin juin – juillet 2019
- Avis des commissions :
- Rectorat (INTRANET DAAC) : fin août – début septembre 2019. Les chefs d'établissement reçoivent l'avis de la commission sur leur(s) projet(s) par un courrier officiel (avis consultable sur l'intranet).
Conseil Régional (SICORRA) : vote des projets en Commission permanente selon le calendrier régional (septembre)

L'appel à projet

La saisie de vos projets artistiques et culturels pour l'année 2019-2020 se fait via deux plateformes selon le type d'établissement scolaire et selon le type de projet :

- La plateforme de la REGION : application APERA-Net (SICORRA)
- La plateforme INTRANET de la DAAC

► Pour les LYCEES et les EREA

1 - Votre projet concerne une ou des groupes classes hors option de spécialité ou facultative.

- **Votre demande doit être déposée sur** l'application APERA-Net **du Conseil Régional** : <https://sicorra.rhonealpes.fr> **entre le 1er avril et le 3 juin 2019.**

Les objectifs attendus, les critères d'éligibilité, les modalités, le cadre financier... sont consultables dans le règlement mis en ligne sur la plateforme sur l'application APERA-Net

2 - Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes propose des dispositifs accompagnés chaque année d'une formation pédagogique pour les enseignants : Lycéens et apprentis au Cinéma, Lycéens et apprentis Opéra...

- **Votre inscription doit être déposée sur** l'application APERA-Net **du Conseil Régional** : <https://sicorra.rhonealpes.fr> **entre le 1er avril et le 3 juin 2019.**

3 - Votre projet est un ATELIER artistique ou de culture scientifique et technique :

Rappel : un atelier est ouvert aux élèves volontaires, tous niveaux confondus. Il est centré sur la pratique, mené en dehors des heures de cours tout au long de l'année scolaire, en partenariat avec des intervenants extérieurs qualifiés du secteur artistique et culturel, scientifique ou technique.

- **Votre atelier doit être déposé sur la plateforme INTRANET DAAC** : <https://bv.ac-clermont.fr/projet-culturel/> **entre le 3 avril 2019 et le 3 juin 2019.**

► Pour les COLLEGES

Votre projet doit être déposé sur la plateforme INTRANET DAAC : <https://bv.ac-clermont.fr/projet-culturel/> **entre le 3 avril 2019 et le 3 juin 2019.**

Renseignements / contacts :

► SICORRA – Conseil régional Auvergne- Rhône- Alpes

Des codes et mots de passe sont nécessaires pour accéder à SICORRA. Les demandes éventuelles de changements de codes et mots de passe ont un impact sur l'accès à l'ensemble de ces applications. Aussi, ces demandes devront être justifiées et adressées obligatoirement sous la signature du chef d'établissement. La Région vous accompagne dans l'élaboration de vos projets lycées :

Contacts :

Anne FRESSANGES du BOST – Chargée de mission - 04 73 31 75 93

Pour l'Allier et la Haute-Loire : Cédric LOPEZ – Instructeur - 04 26 73 55 24

Pour le Cantal et le Puy-de Dôme : Isabelle PACHOT – Instructrice - 04 26 73 60 62

decouvertregion-culture@auvergnerhonealpes.fr

► INTRANET / DAAC – Rectorat de l'académie de Clermont –Fd

Le RNE de l'établissement et la création d'un mot de passe sont nécessaires pour accéder à cet intranet.

- Accompagnement dans l'élaboration des projets, vous pouvez vous contacter les professeurs référents thématiques, professeurs référents départementaux, les professeurs relais missionnés auprès des structures artistiques et culturelles, Le référent culture de votre lycée.
- Pour tous renseignements complémentaires, contacter la Daac au 04 73 99 33 54 ce.daac@ac-clermont.fr